



Organisation internationale pour les migrations (OIM)
L'organisme des Nations Unies chargé des migrations

Seconde session du Dialogue international sur la migration 2018
Vers une bonne gouvernance des migrations : des partenariats pour développer les capacités

8-9 octobre 2018, salle de conférence XVIII, Palais des Nations, Genève

Note conceptuelle

Le Dialogue international sur la migration (IDM), qui est la principale enceinte de discussions d'orientation sur la migration de l'OIM, a été institué en 2001 pour offrir aux spécialistes de la migration du monde entier un cadre informel et non contraignant permettant de promouvoir l'échange d'approches stratégiques et de pratiques exemplaires et de faire avancer la compréhension et la coopération en matière de migration.

S'appuyant sur les discussions menées lors de la première session de l'IDM 2018, tenue à New York les 26 et 27 mars, la seconde session entend approfondir la question générale des partenariats et de la coopération sous l'angle du renforcement des capacités en vue de relever les défis actuels que pose une bonne gouvernance des migrations. Tout au long des négociations sur le pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, un appel fort a été lancé en faveur d'un renforcement des capacités des Etats et d'autres acteurs dans le domaine de la migration, appel auquel se sont résolument associés les Etats Membres et d'autres parties prenantes lors du premier atelier de l'IDM.

La seconde session de l'IDM sera l'occasion, avant la conférence intergouvernementale à Marrakech, en décembre, au cours de laquelle sera adopté le pacte mondial, d'examiner les moyens d'identifier et de répondre aux besoins des Etats et d'autres acteurs en matière de renforcement des capacités dans le cadre du processus relatif au pacte mondial. Elle permettra de présenter des exemples d'instruments et de partenariats visant à renforcer les capacités, et offrira la possibilité à un large éventail de parties prenantes de mettre en commun leurs expériences. Les participants pourront évaluer des pratiques exemplaires de coordination fondées sur des approches associant l'ensemble des pouvoirs publics, l'ensemble de la société et l'ensemble du système des Nations Unies en vue d'appuyer la gouvernance des migrations.

La coordination et la coopération sont essentielles pour apporter des solutions cohérentes aux lacunes en matière de renforcement de capacités et garantir un financement approprié. Plusieurs

aspects clés doivent être pris en considération si l'on veut promouvoir une bonne gouvernance des migrations, à savoir : des partenariats renforcés entre tous les niveaux de gouvernance ; une coordination de l'appui à l'échelle du système des Nations Unies ; ainsi que des outils et des mécanismes permettant d'évaluer et d'examiner les progrès accomplis. Les organisations internationales, les institutions régionales et les mécanismes de coopération, ainsi que les outils régionaux de coordination de la société civile et les cadres de financement auront un rôle crucial à jouer.

Il sera important de continuer de mettre à profit la dynamique et les progrès découlant des délibérations sur la gouvernance des migrations menées dans le cadre du processus relatif au pacte mondial. Entre la fin des négociations du pacte, prévue en juillet, et l'adoption de ce dernier en décembre, la session de l'IDM qui se tiendra en octobre offrira un espace de réflexion sur des propositions concrètes et appropriées présentées à l'appui du processus relatif au pacte mondial.